



LE REFERENTIEL NATIONAL DE LA QUALITE

(CIAQES, MESRS, Algérie)



❖ 7. COOPERATION

✓ *Champs C1 : Politique d'ouverture internationale (04 références)*

Interprétation : il s'agit pour l'institution de trouver les moyens lui permettant de s'ouvrir sur l'international.

Référence C11 : L'institution a une politique d'ouverture sur l'international.

Interprétation : l'institution dispose d'une politique d'ouverture sur l'international clairement définie à travers les documents officiels (chartes et statuts).

Code	Critère	Preuve
C111	La politique d'ouverture sur l'international est documentée et déclarée.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Politique affichée et existence de chartes. 2. Existence de rubriques sur le site web de l'institution et de dépliants.

Référence C12 : L'institution dispose d'une stratégie dans les domaines de la recherche et de la formation, intégrant le contexte international.

Interprétation : la stratégie de l'institution dans les domaines de la recherche, de la formation et des relations internationales doit tenir compte de son environnement international.

Code	Critère	Preuve
C121	La stratégie de l'institution en matière de recherche et de formation est établie en fonction de l'environnement international.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le contexte international figure parmi les axes retenus par la stratégie de l'établissement. 2. Le nombre de contrats, de conventions et de projets signés. 3. Le nombre d'enseignants visiteurs reçus et envoyés. 4. Le nombre de visites de délégations étrangères effectuées.

Référence C13 : L'institution dispose d'une politique de communication lui permettant d'améliorer sa visibilité.

Interprétation : l'institution dispose d'une politique de communication et de diffusion de sa production scientifique, pédagogique et de ses compétences à l'échelle internationale (site web, revues, périodiques, brevets, ...).

Code	Critère	Preuve
C131	La politique de communication assure une diffusion de la production scientifique.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'une cellule ou d'un service de communication au sein de l'établissement avec un plan préétabli.
C132	L'institution est en réseau avec les partenaires étrangers.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de publications dans des revues internationales. 2. Nombre de communications présentées à l'étranger.
C133	Les parcours de formation sont disponibles visibles et aisément accessibles, donc comparables.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence de revues indexées ou non et visibles à l'international.
C134	L'établissement dispose d'outils de communication externes.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Site web actualisé régulièrement.

Référence C14 : Les programmes d'enseignement et de recherche doivent pouvoir supporter l'évaluation internationale.

Interprétation : l'institution doit s'assurer que ses programmes d'enseignement et de recherche se prêtent à la comparaison et à l'évaluation internationale.

Code	Critère	Preuve
C141	La comparaison des contenus	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution met en place des procédures d'évaluation et

	des programmes avec ceux de l'international est mise en œuvre.	de comparaison. 2. Rapports de comparaison établis.
C142	L'évaluation des programmes par des organismes internationaux existe et est planifiée.	1. Rapports d'évaluation externes établis. 2. Nombre d'évaluation et de comparaisons et leur périodicité.



Champs C2 : Partenariat et mobilité (03 références)

Interprétation : il s'agit de préciser les modes de partenariats et de mobilité susceptibles de favoriser l'ouverture sur l'international.

Référence C21 : L'institution entretient des partenariats internationaux en matière de formation et de recherche.

Interprétation : l'institution met en œuvre des partenariats internationaux en matière de formation et de recherche à travers des réseaux, des conventions et des jumelages.

Code	Critère	Preuve
C211	L'établissement a une politique visible et pertinente de partenariat avec des universités étrangères.	1. Nombre d'accords de coopérations signés avec des institutions internationales. 2. Nombre de conventions cadres signées et exécutées. 3. Nombre de contrats signés et réalisés en cours. 4. Nombre de projets réalisés.

Référence C22 : L'institution encourage la mobilité internationale.

Interprétation : l'institution encourage la mobilité internationale des étudiants, des enseignants, des chercheurs, du personnel technico-administratif et de surcroît le co-encadrement, la co-tutelle, la co-diplômation, les congés scientifiques, l'enseignement des langues étrangères et de la langue arabe pour les étrangers.

Code	Critère	Preuve
C221	L'établissement a une politique d'accueil des étudiants étrangers qui s'inscrivent individuellement.	1. Existence de programmes d'enseignement cohérents de langues étrangères au sein de l'institution.
C222	Les enseignements des langues étrangères sont assurés.	1. Existence de programmes d'enseignement cohérents de la langue arabe aux hôtes étrangers.
C223	L'enseignement des langues vivantes est cohérent par rapport à la politique internationale de l'établissement.	1. Existence de guide d'accueil et d'orientation à l'intention des hôtes étrangers.

Référence C23 : L'institution dispose de moyens et d'infrastructures adéquats pour l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers.

Interprétation : l'institution dispose de moyens et d'infrastructures adéquats pour l'accueil des étudiants étrangers, des enseignants et des chercheurs étrangers (service d'accueils, hébergement,...).

Code	Critère	Preuve
C231	Des moyens et des infrastructures sont mis e place pour l'accueil des étrangers.	1. Service d'accueil et d'orientation. 2. Centre de langues étrangères. 3. Lieux d'hébergement. 4. Nombre d'hôtes étrangers accueillis.



Champs C3 : Echange de connaissances et mutualisation des ressources (04 références)

Interprétation : il s'agit de préciser les modes d'échange des connaissances et de mutualisation des ressources.

Référence C31 : L'institution propose des modes de formation ouverts à l'international.

Interprétation : l'institution propose des modes de formation ouverts à l'international (enseignement transnational, e-learning, Mooc,...).

Code	Critère	Preuve
C311	Des modes de formation ouverts à l'international existent et sont fonctionnels.	<ol style="list-style-type: none">1. Les formations existantes.2. Les supports de cours et la documentation proposés.
C312	L'offre de formation propose des diplômes multinationaux.	<ol style="list-style-type: none">1. Nombre de diplômes internationaux proposés.

Référence C32 : L'institution offre l'accès à la documentation et aux ressources internationales.

Interprétation : l'institution favorise l'accès à la documentation et aux ressources internationales (abonnement à des revues périodiques et à des bases de données, ...).

Code	Critère	Preuve
C321	Des abonnements à des ressources documentaires sont établis.	<ol style="list-style-type: none">1. Existence de banques de données documentaires avec accès autorisé.2. Nombre et nature de ressources.3. Fréquence et volume de téléchargements opérés.

Référence C33 : L'institution assure une fonction de veille au niveau international.

Interprétation : l'institution assure une fonction veille et s'inspire des bonnes pratiques internationales en matière de formation, de recherche et de gouvernance.

Code	Critère	Preuve
C331	Une cellule de veille sur l'international est installée.	<ol style="list-style-type: none">1. Nombre de salons visités par an.2. Participation aux foires du livre.
C332	Les missions de la cellule de veille sont clairement définies.	<ol style="list-style-type: none">1. Fiche de poste des missions de la cellule veille.2. Ressources humaines pour la veille.3. Logiciels de veille utilisés.

Référence C34 : L'institution favorise la mutualisation des ressources.

Interprétation : l'institution met en commun les ressources humaines, matérielles et financières des différents étrangers.

Code	Critère	Preuve
C341	L'institution a mis en place un programme de mutualisation des ressources.	<ol style="list-style-type: none">1. Grilles de calcul commun.2. Nature du matériel scientifique mis en usage commun.3. Nombre de conventions spécifiques signées.